



CALENDRIER PREVISIONNEL D'APPELS DE FONDS

	En cumul		
✓ 5% à la réservation :	soit	5%	
✓ 25% à la signature notaire :	soit	30%	
✓ 5 % à l'achèvement des fondations :	soit	35%	décembre 2017
✓ 10% à l'achèvement du plancher bas du RDC :	soit	45%	janvier 2018
✓ 10% à l'achèvement du plancher bas 1 étage :	soit	55%	février 2018
✓ 10% à l'achèvement du plancher bas 2 ^{ème} étage :	soit	65%	mars 2018
✓ 5 % à la mise hors d'eau :	soit	70%	avril 2018
✓ 10% à l'achèvement menuiseries extérieures :	soit	80%	juin 2018
✓ 10% à l'achèvement des cloisons intérieures :	soit	90%	octobre 2018
✓ 5% à l'achèvement des travaux :	soit	95%	janvier 2019
✓ 5% à la mise en disposition :	soit	100%	février 2019

Ces dates sont données à titre indicatif : les appels de fonds sont dus au vu des attestations d'avancement des travaux établies par l'architecte.

Il est toutefois précisé que si la signature de l'acte de vente intervient après la réalisation d'un des événements ci-dessus, la fraction de prix exigible à la signature sera celle prévue en fonction de l'avancement des travaux, telle que déterminée par ledit échancier.